

405

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 405 5 mai 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Rappel : les numéros de
« Domaine Public » sont rédigés
collectivement par les différents
groupes de travail cantonaux
du journal.

Des risques incalculables

Les statisticiens et autres technocrates veulent toujours calculer d'avance la probabilité de tout événement. Officiellement, il s'agit d'évaluer le degré de vraisemblance que telle ou telle situation se présente. En réalité, il y a, derrière la volonté rationnelle de maîtriser d'avance les faits, l'espoir secret d'écarter la survenance d'événements inopportuns, et en tout cas d'en exorciser les effets nuisibles.

C'est ainsi qu'à coup de probabilités de 0,0000 × %_{oo}, on nous explique qu'il n'y a pratiquement aucun risque d'accident susceptible d'entraîner une radioactivité mortelle dans les environs des centrales nucléaires... Fort bien, mais à combien s'élevait donc la probabilité qu'un certain gaz nommé dioxine s'échappe d'une usine pour imprégner durablement l'air et la terre de la région ? Et combien y avait-il de chances pour que deux Boeing 747, avec leurs centaines de passagers à bord, s'entre-déchirent l'un l'autre pour « améliorer » le record de la plus grande catastrophe de l'aviation civile internationale ? Et que pensaient les experts de la probabilité relativement plus élevée de voir un geyser se mettre à débiter en vain 4000 tonnes de pétrole brut par jour dans la mer du Nord, où les frais de prospection, d'installation et d'exploitation s'élèvent à 4-7 dollars le baril ?

Malgré tout cela, il faudrait que le commun des mortels se sente rassuré, conforté dans sa foi rationaliste en le Progrès technique, sans lequel en effet, etc. En vérité, le sentiment général demeure : une faible probabilité ne suffit pas davantage à chasser la peur qu'une probabilité élevée d'accident n'empêche de prendre la route. C'est que, dans une arithmétique sommaire, l'accident de la circulation fera une ou plusieurs victimes théoriquement prévenues, tandis que les catastrophes contemporaines, notamment écologiques, se distinguent par leur ampleur incontrôlable et leurs conséquences imprévisibles.

Car si le progrès technique mal maîtrisé et l'erreur humaine ont de tout temps causé certains malheurs, les dimensions que prennent les désastres contemporains nous incitent à réfléchir en termes différents sur la notion du risque, et sur l'enchaînement des dangers avec lesquels nous vivons de gré ou de force.

Le fait de prendre et de faire courir des risques pour assurer le développement et le profit des firmes est inhérent à la société contemporaine de production. Il appartient dès lors à ceux qui contestent l'ordre et les priorités de notre système économique de faire ressortir le caractère différent — et non seulement aggravé — des dangers que le gigantisme et la concentration nous font courir, à nous-mêmes et à la planète. Avec les dimensions prises par les activités humaines en général et leurs incidences écologiques en particulier, les calculs de probabilité ne veulent plus dire grand-chose. Et chaque fois que l'in vraisemblable se produit, la méfiance générale se renforce, devant laquelle les technocrates devront tôt ou tard céder — enfin une certitude.

P.S. N'était le risque — incalculable — de tout mélanger, on aurait évoqué ici l'affaire du Crédit Suisse : en son genre, elle est immense et exemplaire, comme Seveso, Tenerife et Ekofisk.

SOMMAIRE :

Pp. 2/3 : Haute finance sans filet 1. Les beaux discours - 2. Sans précédent - 3. Le Tessin, coffre-fort de l'Italie - 4. Pas de bouleversement; p. 4 : Le fluor en Valais : Le marché d'Alusuisse, la pollution contre l'emploi; p. 5 : Jura : Les points et la partie; p. 6 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz : L'inquiétude des élèves - Dans les kiosques : Mieux que Jean Ziegler; p. 7 : Constructions publiques : On ne prête qu'aux riches; p. 8 : Super-Phénix : la fillière parisienne.

Haute finance sans filet

L'affaire n'est pas tirée au clair, loin de là; il faudra certainement attendre que le parfum de scandale soit estompé pour que l'on commence à percevoir les tenants et aboutissants véritables des malversations commises par les directeurs de la filiale du Crédit Suisse à Chiasso. Ci-dessous, quelques points de repères pour comprendre un peu mieux les informations qui pourraient percer peu à peu à travers le monde du silence bancaire. Il n'est pas question d'extrapoler hâtivement à partir de tels faits pour stigmatiser le comportement de la banque dans son ensemble. Mais au moins doit-on espérer que Chiasso soit durablement un signal d'alarme.

1. LES BEAUX DISCOURS

Devant l'assemblée générale des actionnaires, M. F.W. Schultess, président du conseil d'administration du Crédit Suisse, s'exprimant sur le thème « Les banques suisses et leur avenir », lançait le 29 mars dernier :

(...) « Les banquiers sont conscients des dangers de la situation actuelle. Aussi ont-ils pris toutes les mesures à la fois nécessaires et possibles pour éviter les difficultés et les pertes qu'avait provoquées dans les années trente la trop grande concentration géographique des engagements étrangers. En ce qui concerne notre établissement en tout cas, la répartition des crédits par régions, par branches et par entreprises est aujourd'hui beaucoup plus large qu'il y a un demi-siècle et il en est de même, si je suis bien informé, dans d'autres banques de chez nous et d'ailleurs. Les risques des affaires avec l'étranger devraient être ainsi répartis de manière un peu mieux équilibrée ».

Depuis lors, la « Neue Zürcher Zeitung » a pu demander, s'interrogeant sur la politique d'information du Crédit Suisse, si le pot aux roses n'était pas découvert déjà au moment de l'assemblée des actionnaires et s'il aurait fallu en parler à ce moment-là !

2. SANS PRÉCÉDENT

Les pertes exactes du Crédit Suisse dans l'affaire de Chiasso ne sont pas encore connues avec toute la précision indispensable, malgré les nombreux chiffres articulés ici et là. Tandis que Fides, l'organe de contrôle faisant partie de son groupe, est encore à la tâche pour tenter de délimiter l'étendue exacte des dégâts et le volume exact des actifs qui restent acquis à la banque, le Crédit Suisse s'est déclaré prêt pourtant à respecter les

engagements pris envers tous les créanciers intéressés. Réputation de la troisième banque suisse et de la place financière helvétique oblige ! D'ores et déjà, on peut avancer que les négociations financières seront serrées, tant avec les clients italiens qui n'auraient pas respecté les dispositions en vigueur sur l'importation de devises (argent propre-argent sale ? quelle quantité ?) qu'avec les responsables des sociétés dans lesquelles étaient placés les quelque deux milliards en question.

Sept ans de fermetures de guichets

<i>Etablissements bancaires</i>	<i>Age</i>	<i>Bilans (millions)</i>
1970 Seligmann-Schürch & Co. AG, Bâle, Bank Robinson	—	—
Bank des Kaufmännischen Directoriums, Saint-Gall	135	56,2
Schweizerische Spar- und Kreditbank, Saint-Gall	—	—
Caisse d'Epargne d'Attalens	94	6,9
Bank Brunner & Cie AG, Lucerne	24	13,4
1971 Caisse d'Epargne de Savagnier	102	4,1
Sparkasse Wülflingen, Winterthur	119	14,7
Spar- und Hülfskasse Kerzers	103	18,8
Banca Vallugano SA, Lugano	7	55,6
Zentrum Bank AG, Zürich	11	51,2
1972 Bank Widemann & Co. AG, Zurich	38	65,1
Bank Reiss & Co., Zurich	—	—
Bank Benevent, Zurich	13	1,7
1973 Alpha Bank AG, Lucerne	6	4,3
Gestio AG, Zoug	29	4,8
1974 Caisse de Crédit Mutuel, Begnins	32	—
Atlas Bank AG, Zurich	12	5,1
Profinanz AG, Zurich	16	20,0
Metro Bank AG, Zurich	15	24,1
Banque de crédit international SA, Genève	15	686,0
Cosmos Bank AG, Zurich	15	74,9
1975 Banque de Financement « Finabank » SA, Genève	27	217,6
Bank Robinson AG, Bâle	5	34,6
Biascabank & Trust AG, Biasca	11	10,1
1976 Banque Exel AG, Genève	39	20,4
Bankag, Zurich	44	23,7
1977 Weisscredit SA, Lugano	28	234,8

Il reste que ce couac bancaire est bien le plus important que l'on ait enregistré dans ce monde où la parole donnée et la confiance dans les spécialistes de la chose financière font, paraît-il, la loi. Voyez le tableau récapitulatif publié par la « Weltwoche » (27.4.1977, ci-contre) et qui est l'un des documents intéressants publiés sur ce sujet en Suisse alémanique ces derniers jours ! Il s'agit des banques ayant fermé leurs portes pour des raisons « anormales » depuis 1970. Comparativement, on mesurera mieux la secousse provoquée par le Crédit Suisse : même en les réunissant toutes, elles ne parviendraient pas à égaler la saignée qui menace le Crédit Suisse...

3. LE TESSIN, COFFRE-FORT DE L'ITALIE

Ziegler n'avait pas manqué de le noter : « (...) Capitale économique du canton du Tessin, située à une heure et demie de voiture de Milan, Lugano compte 25 000 habitants et plus de 300 banques, sociétés financières, officines fiduciaires et agences d'investissement ! Paul Hoffmann (reporter au « New York Times », Réd.) indique que dans la période allant de 1964 à 1974, des capitaux de fuite en provenance d'Italie et s'élevant à plus de 15 milliards de dollars ont été déposés à Lugano. Toutes les grandes banques suisses (et beaucoup de banques étrangères) maintiennent à Lugano des succursales dont l'importance paraît sans aucun rapport avec les faibles besoins financiers de la région tessinoise » (« Une Suisse au-dessus de tout soupçon », p. 49). Et il est vrai que ce scandale du Crédit Suisse laisse une fois de plus planer les doutes les plus sérieux sur la crédibilité du Tessin (le Crédit Suisse y a des succursales à Biasca, Locarno, Ascona, Bellinzona, Ponte Tresa, Coldrerio, Chiasso et Lugano) en tant que place financière. Curieuse région où les intermédiaires les plus compromis continuent à être sollicités pour les missions les plus délicates comme si leur crédit était intact ! Seul l'appétit de profit le plus forcené

peut garantir la survie en toute impunité (ou presque : on murmure que cette affaire a été aussi l'occasion, pour le Crédit Suisse, de lâcher enfin avec éclat un avocat tessinois, « malheureux » dans d'autres faillites moins retentissantes, mais tout aussi troubles) d'un tel milieu.

Faisons le point, avec la « Handelszeitung » (n° 17, 28 avril) des caractéristiques de cette place forte bancaire tessinoise :

— C'est aujourd'hui de la finance que dépend la population du canton, et non du tourisme; sur 25 habitants, on compte un employé de banque; en 1945, on dénombrait 45 banques au Tessin, 171 en 1970 et 254 en 1975...

— Avec un guichet pour 1100 habitants, le Tessin peut se targuer d'avoir la plus haute concentration bancaire de toute la Suisse; d'où certaines répercussions sur le plan de l'emploi : en 1945, quelque 500 personnes travaillaient dans les banques tessinoises; en 1970, 1500 et en 1975, elles étaient plus de 6000 !

— De 1945 à 1970, le montant de l'épargne a augmenté de 223 millions (de 127 à 350 millions) soit de 176 %; en 1973, ce total était de 1,8 milliard et en 1975 de 2,5 milliards de francs; voilà qui dépasse de loin les possibilités des seuls Tessinois ! En fait, on estime qu'avant 1970, 11 700 milliards de liras sont sortis légalement ou illégalement d'Italie; depuis, 14 000 milliards de liras (ou 150 milliards de francs suisses) auraient pris le même chemin. La plus grande partie de ces sommes se serait retrouvée à un moment où à un autre au Tessin...

Ce sont de tels chiffres que doivent remettre en mémoire des scandales tels que celui du Crédit Suisse : l'iceberg n'est pas encore visible dans son entier.

4. PAS DE BOULEVERSEMENT

Plusieurs enquêtes sont actuellement menées de front à Chiasso (et Zurich). Le procureur général du Sottoceneri est bien sûr à l'œuvre. Mais la Banque Nationale et le Département fédéral des

finances se doivent également d'intervenir pour vérifier si les dispositions concernant la protection de la monnaie n'ont pas été transgressées. L'administration fiscale est, elle, à la recherche des fraudes qui pu tenter les principaux protagonistes de ce scandale. Et enfin, la Commission fédérale des banques est également saisie, qui devrait vérifier si les prescriptions de la loi sur les banques ont été suivies.

Le travail de ce dernier organisme est particulièrement crucial dans la mesure où il portera sur les affaires fiduciaires en cause et devra jeter quelque clarté dans le dédale des sociétés impliquées (Texon, l'antenne de Vaduz, en tant que banque, et selon les directives de la loi sur les banques, aurait dû disposer d'un capital propre près de quatre cents fois plus élevé pour prendre les engagements financiers que réclamaient de lui les directeurs de Chiasso !). Il s'agira également de faire toute la lumière sur les relations de la filiale et de la maison-mère : comment de telles malversations ont-elles pu échapper à Zurich alors même que quelque mille clients semblent avoir participé à l'opération ? De quelle façon l'organe interne de surveillance du siège tessinois a-t-il été abusé ? Le danger de telles malversations ne serait-il pas diminué par l'institution d'un « tournus » plus rapide des directeurs de filiales (une pratique courante aux Etats-Unis) ?

Il serait vain d'attendre de ce choc — même s'il a été rude — des répercussions fondamentales dans l'organisation bancaire. Le chef du Département des finances, M. Chevallaz a bien évoqué la possibilité d'un renforcement des mesures de surveillance, voire un accroissement des pouvoirs de la Commission des banques. Mais deux jours après, le président de la Banque nationale, s'exprimant à l'occasion de l'assemblée générale de l'institut d'émission, précisait, lui, qu'il n'était pas nécessaire d'envisager un renforcement de la législation sur les banques, tout juste une amélioration de la qualité du contrôle... Le monde des affaires recommençait de tourner rond.

LE FLUOR EN VALAIS

Le marché d'Alusuisse : la pollution contre l'emploi

A la fin du mois de mars, Alusuisse s'exprimait enfin sur les problèmes des émanations nocives de fluor dans le ciel valaisan (voir DP 393). Cette déclaration officielle s'était fait longuement attendre : le Conseil d'Etat valaisan avait donné aux usines d'aluminium jusqu'à début mars pour répondre au Dossier Fluor de l'Association de défense contre les émanations nocives des usines. Les délais supplémentaires accordés par l'autorité politique n'avaient fait qu'augmenter l'impatience des interpellateurs, soucieux de voir enfin réglée la question sur le fond.

La position de l'entreprise, telle que publiée dans la presse, n'avait rien qui puisse calmer les esprits : Alusuisse rappelait ses efforts consentis pour la protection de l'environnement (« les émissions de nos usines, qui sont du reste sous contrôle permanent, ont diminué d'un tiers environ au cours des trois dernières années »), annonçait qu'il faudrait encore investir à l'usine de Steg environ 30 millions en cinq ans pour l'adapter à des normes anti-pollution satisfaisantes (on renoncerait à un procédé garantissant une consommation d'énergie inférieure dans le but d'obtenir de meilleurs résultats des techniques d'absorption...), mais avertissait charitablement que les installations de l'usine de Chippis, elles, vu leur conception technique, ne pourraient pas être transformées de façon « parfaite ».

La concession et le chantage

Rien à voir avec les revendications de l'Association de défense ! Même si la société multinationale semblait lâcher du lest en ce qui concerne l'usine de Steg.

Cette concession ne devait en outre pas être interprétée trop vite comme un premier pas vers une adaptation générale des conditions de production

dans les usines en question à des normes acceptables. S'il restait encore quelques optimistes, les récentes déclarations faites à l'assemblée générale de la société, tenue à Zurich, leur auront permis

UNE CERTAINE SANTÉ

Au-delà des bilans diplomatiques, voilà la situation financière d'Alusuisse telle que la présente le rédacteur du « Mois économique et financier », mensuel de la SBS (avril 1977). Pourquoi tant insister sur les « déficits » valaisans ? Nous citons donc :

« Aluminium Suisse S.A. (Alusuisse), qui compte plus de 170 sociétés affiliées et participations, est l'une des plus importantes entreprises industrielles de Suisse. Outre l'activité traditionnelle dans le secteur de l'aluminium, son programme de production s'étend aux domaines : chimie, exploitation des mines, énergie et prestations de services (entre autres ingénierie).

La reprise en 1974, du groupe Lonza et l'acquisition de 38 % du capital de Motor-Columbus S.A., société holding du secteur de l'énergie et de l'ingénierie, ont permis une forte extension des divisions chimie, énergie et prestations de service.

En juillet 1976, Metallgesellschaft AG, Francfort, a cédé à Alusuisse, avec effet au 1er janvier 1977, la participation qu'elle détenait dans la société allemande Leichtmetall-Gesellschaft mbH (LMG) Essen-Borbeck, entreprise désormais à près de 100 % en mains du groupe suisse. Grâce à cette transaction, la capacité d'électrolyse d'Alusuisse est passée de 722 000 t à 788 000 t, renforçant par là même encore la position de l'entreprise au sein des principaux producteurs d'aluminium du monde occidental ».

de reprendre contact avec la réalité : en mettant l'accent sur les soucis que causent à la direction du groupe les résultats financiers (pertes depuis 1974) de l'ensemble de production d'aluminium

Chippis-Sierre-Steg, le président Meyer s'est fait juste assez alarmiste pour rappeler que la corde ne devait pas être trop tendue sous peine de conséquences graves... sur le marché de l'emploi par exemple, comme aurait pu le comprendre sans difficultés entre les lignes les travailleurs concernés. Les privilèges exorbitants dont bénéficie Alusuisse en Valais depuis des années ne sont pas dus à des pressions implicites d'un autre ordre ! Une concession ici, une sourde menace là : le dispositif est en place. Il se précise de-ci de-là. Témoin cette interview que MM. P.H. Müller, président de la Direction générale d'Alusuisse et E.A. Weibel, directeur général adjoint, ont accordée au rédacteur économique du « Mois économique et financier » (avril), organe mensuel de la Société de Banque Suisse. Question : « A l'occasion de l'assemblée générale de 1976, il a été précisé qu'Alusuisse avait achevé l'expansion de son secteur aluminium. Cette constatation est-elle encore valable actuellement ? ». Réponse : « Oui. Nous continuerons cependant à investir d'une manière sélective dans les secteurs bénéficiaires en vue d'assurer nos positions sur les marchés. Nous n'avons cependant pas l'intention de développer tous les échelons intégrés de la production, de la bauxite au produit fini. »

Les meilleures garanties : des investissements

Que deviennent dans tout cela, les usines valaisannes, réputées « en perte » depuis 1974, et en voie d'aménagement écologique coûteux ? C'est exactement la question que soulève l'Association de défense dans sa première réponse à la réaction d'Alusuisse au Dossier Fluor : « Il est d'autant plus urgent d'intervenir à Chippis que l'épuration du fluor y est encore moins bonne qu'à Steg. Le refus actuel d'Alusuisse d'investir à Chippis fait peser une grave menace sur l'existence de l'usine d'électrolyse à court et moyen termes. Une usine où des investissements ne sont plus réalisés est une usine condamnée. La seule garantie pour le Valais de conserver l'usine de Chippis et ses em-

plais est d'exiger son adaptation aux critères modernes de protection de la santé publique et de l'environnement (l'Association met également en doute le total de 30 millions avancé par Alusuisse pour transformer l'usine de Steg : selon les travaux de l'OCDE et du Ministère du commerce des Etats-Unis, les investissements indispensables se monteraient à 8 à 12 millions...).

L'avertissement est sévère surtout pour les autorités valaisannes qui devront ainsi faire entendre les intérêts de la collectivité autant sur le plan du marché de l'emploi que sur celui de la sauvegarde de l'environnement.

Deux débats liés

Le premier débat indispensable devra porter sur l'établissement de perspectives communes à moyen et long termes et sur la nature des assurances que peut donner Alusuisse quant au nombre de travailleurs qu'elle compte occuper dans ses usines à l'avenir, eu égard à la mesure de ses investissements en Valais. Le second débat, « écologique » lui, vigoureusement engagé par l'Association de défense (maintenant rejointe par une section haut-valaisanne de « lutte contre le fluor » qui vient de se constituer) se corse de jour en jour. Il y a peu, c'était l'exhumation d'une « expertise sur les dégâts causés aux forêts des environs de Sierre » (1960) qui mettait à nouveau le feu aux poudres (il s'agissait à l'époque de négocier des indemnités pour cause de dégâts par le fluor, indemnités qui paraissent, au vu de la situation actuelle, nettement insuffisantes).

En danger depuis quinze ans

Les experts consultés mettaient en accusation notamment l'usine de Chippis, celle précisément qu'Alusuisse affirme ne pas pouvoir « moderniser », et les émanations de fluor : « Les dégâts se révèlent de façon plus ou moins intense dans tout le périmètre. Les aiguilles jaunissent à leur extrémité et se détériorent progressivement en

donnant à l'arbre, ou à l'arbuste, un aspect maigre, décadent. En s'aggravant le mal provoque un dépérissement du sujet, la cime devient grise, perd ses aiguilles et prend une apparence squelettique. Peu à peu, l'arbre décline et finit par sécher. Les peuplements les plus atteints sont, pour l'instant, localisés sur le versant occidental des collines de Finges, là où la vallée est exposée au vent soufflant de Chippis vers l'amont de la vallée, le long du versant sud. Ce vent, qui a tendance à souffler vers le haut, porte les éléments nocifs jusqu'à l'altitude de 1200 mètres ».

Ce diagnostic pessimiste, alarmant, date déjà de plus de quinze ans ! Et les spécialistes étaient impératifs : « Si les dégâts occasionnés à la végétation forestière par le fluor continuent à se manifester, voire à s'intensifier comme cela semble être le cas aujourd'hui, les experts doutent qu'il soit possible de maintenir dans son intégralité le domaine boisé de la région de Finges ». Une bonne raison à cela : le pin gris est « malheureusement » sensible au fluor, et sans cette essence autochtone par excellence, « il ne paraît guère possible de maintenir ou de reconstituer un domaine boisé dans sa forme originale actuelle ». Le dossier est aujourd'hui trop lourd pour se perdre dans les dédales administratifs !

JURA

Les points et la partie

Au jeu insatisfaisant de la surenchère dans la tension, les autonomistes jurassiens, en manifestant soudain leur bonne volonté face aux appels à la trêve, viennent de marquer un point qui pourrait être important. Le consacre ce communiqué, à l'allure incongrue (pour qui a subi pendant des années les discours officiels les plus défavorables à l'égard des « rebelles »), publié par le Conseil fédéral, et qui salue la bonne volonté des autonomistes renonçant, en accord avec le plan de règle-

ment préparé par les délégations du Conseil fédéral, du Gouvernement bernois et de la Constituante jurassienne, à toute manifestation et contre-manifestation pour une durée de quinze jours, acceptant la réunion d'une conférence de concertation et l'établissement d'un « code des manifestations ».

Le test de la vie quotidienne

S'il s'agit vraiment de garantir les droits aux libertés fondamentales dans le Jura Sud, il faudra évidemment plus que de subtils échanges diplomatiques pour assurer un climat favorable. En fait, c'est sur le terrain, dans la vie quotidienne des districts pro-bernois, que l'on compte vraiment les coups. C'est là que la partie se joue réellement; et c'est là aussi qu'elle est loin de prendre une tournure favorable. On peut mesurer le poids des antagonismes acquis au fait que n'avait en rien calmé les esprits le refus de la garantie fédérale au fameux article 138 du projet de Constitution jurassienne (M. Furgler : « il n'appartient pas au futur canton du Jura de se prononcer dans sa Constitution sur le sort de territoires bernois ») — un refus qui pouvait être pourtant interprété comme une concession aux pro-bernois ou tout au moins comme un signe de l'influence du canton de Berne sur l'évolution de la question. On a vu même le gouvernement bernois incapable, après la suggestion de trêve, de faire entendre totalement raison au Groupement féminin de Force démocratique...

En définitive, au-delà des escarmouches, ce qui pourrait vraiment marquer ces prochains mois et qui fait la relative originalité des derniers événements, c'est l'affirmation progressive de la Constituante comme interlocuteur à part entière, responsable, influent, dans le débat : il y a là un changement — irréversible à n'en pas douter — dans la distribution des cartes, un acquis qui doit peser lourd dans la perspective de la votation fédérale sur l'entrée d'un nouveau canton dans la Confédération.

L'inquiétude des élèves

Me voilà tout gaillardet, ce matin ! Pourtant, hier soir, ça n'allait pas fort. Je venais de lire toute une page, dans la « Libera Stampa » (organe du Parti socialiste tessinois) du 22 avril, au sujet de la grève qui sévit à l'Ecole normale de Lugano — grève provoquée par le mécontentement des élèves devant le chômage qui menace de nombreux jeunes instituteurs. Citons quelques lignes du journal tessinois :

« Pourquoi la grève ?

Quelqu'un nous a dit, voici quelques heures : « Pourquoi la grève ? Pourquoi tout ce mouvement, cette exaltation de masse ? »

Nous répondons à cette objection, et à tous ceux qui voient dans la grève une fin en elle-même, que nous ne sommes absolument pas d'accord. Les raisons, les voici :

1. Le conseiller d'Etat Sadis (l'onorevole Sadis, chef du Département de l'instruction publique) nous avait promis une réponse pour le 18 avril, au sujet des propositions faites pour remédier au chômage. Cette réponse n'a pas été donnée.

2. Toutes les lettres que nous avons envoyées, tous les communiqués et toutes les invitations que nous avons faites (cf. notre rencontre avec Sadis — du 7 mars) n'ont abouti à rien. Et ceci, pourquoi ? L'unique raison n'est pas difficile à trouver : Sadis veut sonder le terrain; il veut savoir si le mouvement des étudiants est assez fort pour réagir aux violences (car il s'agit de violences) qui lui sont faites.

Cette grève est la réponse unitaire de la part de tous les étudiants; elle signifie que désormais on ne les mènera plus en bateau, qu'il s'agit maintenant de prendre une décision, sans rester sur des positions ambiguës et sans plus se draper dans l'attitude de braves gens, conscients de leurs responsabilités et faisant tout leur possible pour nous aider. Il y a beau temps que ces messieurs nous

trompent de cette façon. (...) Mais peut-être pensera-t-on que nous faisons la grève tout simplement pour ne pas aller à l'école et parce que nous n'en avons pas envie. A ces bien-pensants, nous répondons de même que ce n'est pas vrai : ce n'est pas pour rien que nous avons formé des groupes de travail; ce n'est pas pour le plaisir que nous tenons des assemblées, que nous avons des rencontres, que nous tentons d'élargir la discussion sur le problème spécifique du chômage, en examinant les programmes et en élaborant à notre tour des propositions qui nous paraissent de nature à améliorer l'école. (...)

Nous, étudiants — et nous espérons que nos parents eux aussi comprendront nos paroles — nous réaffirmons notre volonté d'éliminer le chômage (*disoccupazione*) en améliorant aussi et surtout le système scolaire.

Et c'est signé : Assemblée des étudiants.

Je me disais : que faire ? Je me disais : c'est terrible !

Eh bien, la réponse, je la trouve ce matin en classant de vieux journaux. Je la trouve dans un article de M. Jean-Pierre Masméjan (dans le « Journal d'Entreprises de la Suisse romande ») de février, intitulé : *Goût du suicide ?* Parlant des ouvriers qui s'opposent aux licenciements, M. Masméjan écrit : « A quoi sert-il de maintenir momentanément quelques emplois si c'est pour aboutir à la catastrophe de toute l'entreprise ? (...) Lorsque des travailleurs veulent empêcher une entreprise de se séparer du personnel qu'elle ne peut plus occuper, cela tient du suicide collectif. La solidarité doit se manifester autrement, par le système de l'assurance chômage, au besoin par des formes d'entraide individuelle. »

Voilà qui est bien dit ! Et il y aurait à faire, dans ce domaine...

On voit très bien, par exemple, l'onorevole Sadis démissionnant pour laisser la place à l'un des instituteurs sur le pavé...

Ou M. Masméjan (c'est à peine solliciter son texte que de dire qu'il y a sans doute pensé)

cédant son poste de rédacteur à un journaliste sans travail !

Après tout, le chômage, on a toujours vu ça. Ce n'est pas la fin du monde. Moi qui vous parle, j'ai connu un licencié ès-lettres qui pendant bien quelque temps ne trouva pas à ce caser. Il s'appelait Georges-André Chevallaz et il est actuellement quelque chose comme conseiller fédéral...

J. C.

DANS LES KIOSQUES

Mieux que Jean Ziegler

Un « columnist alémanique notait qu'on pouvait économiser le prix du livre de Jean Ziegler en lisant, dans la presse quotidienne, hebdomadaire et financière les révélations sur les opérations de la succursale de Chiasso du Crédit Suisse. Une fois de plus, seul un tremblement de terre ou l'équivalent « mettent en mouvement » (et encore est-ce façon de parler !) la politique helvétique. Le fait est que toute la presse consacre de nombreuses colonnes aux remous qui agitent la finance helvétique (voir aussi en pages 2 et 3). Les données manquant comme par hasard, personne ne s'aventure à tirer des conclusions trop hâtives.

Plus de frontières pour le 1er Mai

— *Dans un tout autre domaine, la presse alémanique a consacré des pages, parfois fort intéressantes, à la fête du 1er Mai. Ce qui était réservé autrefois à la presse ouvrière, qui réussissait à tirer pour le 1er Mai des numéros assez épais grâce à de la publicité qui lui parvenait exceptionnellement pour la circonstance, ne connaît plus de frontière idéologique. Dans le canton de Berne, « Der Bund » publie une chronique d'un « Juso », les « Berner Nachrichten » une chronique du président des syndicats chrétiens. La « Neue Zürcher Zeitung » consacre cinq pages de*

fin de semaine au « 1er Mai, entre une fête et un jour de lutte » (1. Mai zwischen Feier und Kampftag). La « Basler Zeitung », le « Tages-Anzeiger » et d'autres ont aussi marqué spécialement ce jour.

— Les transformations continuent dans la presse alémanique au moment où tant les « Berner Nachrichten » que la « Basler Zeitung » ont marqué par un article le centième numéro pour les premières et le premier trimestre de parution pour le second. Un hebdomadaire Ringier, le seul, sauf erreur, qui n'avait pas été modernisé, « Allgemeine Volkszeitung » (Le journal général populaire) s'appelle maintenant « Die Glückpost » (Le Courrier du Bonheur). Il s'agit manifestement de lutter contre une concurrence allemande massive dans le domaine de la presse populaire.

— Les femmes socialistes disposent d'un modeste mensuel « Die Frau in Leben und Arbeit » (La femme dans la vie et au travail). Il paraîtra dès le mois prochain dans une formule améliorée sous le titre « S'rote Heftli » (Le petit cahier rouge). Pour comprendre ce titre, il faut savoir que la désignation « Heftli » est utilisée pour les journaux familiaux.

— Le « magazine » de la « Basler Zeitung » ouvre également ses colonnes à Alexander J. Seiler qui, sous forme d'interview, décortique les thèmes les plus marquants, selon lui, du portrait qu'il a tracé de trois générations de travailleurs en Suisse. Dans le même supplément, une longue étude sur le « travail » dans l'optique des « travailleurs ».

La Suisse vue de France

— Dans le magazine hebdomadaire du « Tages-Anzeiger », comme à l'accoutumée, quelques articles qui méritent attention ! Tout d'abord cet étonnant panorama d'avis de personnalités françaises sur notre pays et le diagnostic de Jean Ziegler, couronné par un bilan d'Alain Peyrefitte, auteur du « Mal français » et actuel ministre de la justice dans le dernier cabinet Barre (de Jean-Louis Bory à Raymond Aron en passant par

Roland Barthes, notamment). Plus intéressant encore : pour le TA, Alexander J. Seiler présente la matière de son film (programmé, comme nous l'avions annoncé, à la télévision suisse alémanique le soir du 1er Mai), « Les fruits du travail — Travail et travailleurs 1914-1974 »; extraordinaire reconstitution que le cinéaste a menée à bien avec la collaboration de Niklaus Meienberg.

Constructions publiques : on ne prête qu'aux riches

Les programmes de constructions publiques envisagés pour les cinq prochaines années ne réduiront pas l'écart entre cantons riches et cantons moins favorisés, c'est ce qui transparaît d'une étude publiée récemment par le délégué aux questions conjoncturelles et qui énumère tous les projets de construction publiques de 1977 à 1981. Ce plan pluriannuel couvre un volume total de constructions pour la Suisse qui culmine à une somme de 62,5 milliards de francs. Les trois quarts des projets recensés concernent, « grosso modo », dix cantons qui eux-mêmes abritent environ 75 % de la population résidente helvétique. Et il se trouve que ces cantons-là ne comptent pas, dans leur grande majorité, parmi les régions les moins vigoureuses de notre pays sur le plan économique et social ! On n'attendra donc pas — mais est-ce une surprise ? — que les constructions publiques soient un facteur de correction des inégalités patentes qui caractérisent la collectivité nationale.

Voyons la chose dans davantage de détails ! Sur cette somme de 62,5 milliards, plus d'un cinquième concerne le canton de Zurich (12,7 milliards). Un autre cinquième des projets dont l'exécution, la mise en œuvre ou la planification de détail est prévue pour cette période de cinq ans concerne les cantons de Berne (7,9 milliards) et Vaud (4,3 milliards). Avec les sept cantons suivants (Argovie 4 milliards, Genève 3,6 milliards,

Valais et Saint-Gall 3,4 milliards chacun, Tessin 3,2 milliards, Bâle-Ville 2,9 milliards et Grisons 2,6 milliards), on arrive en effet déjà aux trois quarts des constructions publiques. Illustration supplémentaire de la maxime « On ne prête qu'aux riches... »

Restons cependant modérés : ce n'est pas ce plan de constructions publiques qui allait d'un seul coup guérir les maux du secteur du bâtiment (part au produit national brut en 1948 : 11 %; puis dès 1961 et jusqu'en 1974 : de 17 à 21 %). Qu'on en juge plutôt ! En 1972, le bâtiment à proprement parler (génie civil et bâtiment, second œuvre, peinture, gypserie) occupait encore 228 000 travailleurs. Jusqu'en 1976, ce chiffre a baissé de 40 % pour tomber à 142 000. On sait que les saisonniers ont été particulièrement touchés par cette diminution : leur nombre passait de 100 000 à 25 000 au cours des quatre dernières années (— 75 %). Tandis qu'en 1972, près d'un travailleur du bâtiment sur deux était encore un saisonnier, le rapport est aujourd'hui de un sur cinq.

Les bienfaits du tourisme

Selon un relevé de l'OFIAMT datant de juillet 1976, que c'est dans le canton de Zoug que les employés de la branche hôtelière (hommes et femmes occupés dans des hôtels ou des établissements similaires) avaient le salaire le plus élevé à cette époque, soit environ 2090 francs par mois en moyenne (gain brut incluant les prestations en nature, les allocations sociales, les gratifications et les primes). Le salaire mensuel a également dépassé 2000 francs par mois dans les cantons de Zurich, Genève et Uri.

On trouvait en fin de liste les demi-cantons d'Obwald et Nidwald (1670 francs) précédés, ce qui est assez surprenant, par les cantons à vocation touristique du Tessin (1740 francs), du Valais et des Grisons (dans chacun 1770 francs). La différence de gain entre Zoug et Nidwald a représenté exactement 20 %.

NUCLÉAIRE

Super-Phénix : la filière parisienne

Il y a plus d'un mois, le conseiller fédéral Ritschard affirmait, en réponse à une question socialiste (Christian Grobet) et à une interpellation libérale (Mme Bauer-Lagier) genevoises, que le Conseil fédéral interviendrait auprès des autorités françaises si, à la suite de la construction du surgénérateur Super-Phénix de Creys-Malville (70 kilomètres de Genève), il s'avérait qu'une mise en danger effective de la population devait en résulter (le Grand Conseil genevois avait voté une motion demandant à l'exécutif fédéral d'intervenir...). Et le chef du Département des transports et de l'énergie de préciser qu'il vaudrait mieux négocier sur le plan régional (adressez-vous à Lyon !) pour obtenir les renseignements et les assurances indispensables concernant la sécurité... La réponse est insatisfaisante : que penser d'une intervention helvétique « a posteriori », en cas de danger nucléaire patent ? que penser d'une intervention au niveau régional en France, alors que règne chez notre voisin la centralisation que l'on sait ?

La meilleure preuve que le sort de l'entreprise de Creys-Malville est entre les mains de Paris et non de Lyon, sont les précisions sur le processus de démarrage des travaux, révélé au cours du procès intenté par l'Association pour la défense des sites du Bugey et de Malville et la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature à l'Electricité de France (EDF) pour illégalité des travaux déjà entrepris en vue de la construction du surgénérateur Super-Phénix (« Le Monde », 29 avril : « la meilleure façon de contrecarrer la contestation se développant au plan local et national, ont pu écrire les dirigeants de la société de construction, est d'engager l'opération au plus vite, de manière irréversible, et de rendre publique cette décision »...). Ainsi la procédure d'« enquête d'utilité publique » a abouti depuis le mois de novembre

1976 sur le bureau du ministre français de l'Industrie... lequel n'a pas encore donné son avis ! Ainsi, le décret d'autorisation de création semble bloqué par le Ministère de la santé auquel il a été transmis pour avis le 27 octobre de l'année dernière... Les couacs administratifs montrent où aboutit la filière de décision, même si l'EDF tente de n'en faire qu'à sa tête.

Dans de telles conditions, on admettra que les contacts régionaux pour lesquels le radical genevois Duboule plaidait devant le Parlement, voire même ces envois de documentations par le préfet de la région Rhône-Alpes au Conseil d'Etat genevois qui semblaient lui faire si forte impression, ou encore l'inscription de ce problème à l'ordre du jour du comité régional franco-genevois, toutes ces mesures paraissent singulièrement inadaptées à l'enjeu !

Un camp retranché

Les comités « Malville » préparent le rassemblement prévu pour le 30 juillet sur le site même de Super-Phénix (voir « Super-Phenix » numéro 10, journal des dits comités).

Des « touristes consciencieux » ont dressé une carte précise des installations (relevé topographique) et publient également quelques indications sur la garde actuelle de l'emplacement prévu pour le surgénérateur. Les voici :

— de jour :

lors des excursions effectuées, un avion n'a pas cessé de survoler le site, passant souvent à très basse altitude; probablement basé sur un aérodrome proche;

ronde dans tous les environs (voitures);

les matins, inspections minutieuses, par des hommes à pied, de tout le grillage entourant la centrale;

— de nuit :

une garde de nuit permanente estimée à quinze à vingt personnes armées;

un éclairage permanent assuré par quarante-deux

projecteurs périphériques à grande distance, doublés par des projecteurs sur des grues et autour de certains bâtiments, de logements destinés à des ouvriers;

ronde intérieure en voiture à fréquence variable (dix à quinze minutes);

ronde extérieure sur les routes des environs.

P.S. Dans « Le Monde » (27 avril dernier), Jean-Louis Lavallard trace un parallèle entre Super-Phénix et Concorde dont les prémisses valent la citation :

« Le programme français de surgénérateurs se terminera-t-il aussi mal que le programme Concorde ? On peut le craindre. Avec quelques années de décalage, ils sont placés dans des situations similaires. Une réussite technique indéniable est menacée d'échec par l'attitude américaine. Les péripéties du droit d'atterrissage de Concorde à New York ne sont qu'un combat d'arrière-garde. Le coup mortel a été porté par les Etats-Unis quand ils ont décidé d'abandonner leur propre programme de supersonique civil. La défiance américaine envers les supersoniques a entraîné celle des autres pays. L'avion ne s'est pas vendu. Dans le domaine nucléaire, le président Carter vient d'annoncer que les Etats-Unis renonçaient à l'extraction du plutonium des éléments combustibles irradiés, et que leur programme de réacteur surgénérateur était mis en sommeil. La commercialisation de ces réacteurs est en outre interdite. Le programme français de surgénérateurs, avec Phénix et Super-Phénix, se trouve ainsi isolé. Le même phénomène de désaffection s'amorce. La Grande-Bretagne ralentit son effort, ainsi que la République fédérale d'Allemagne. Les Pays-Bas menacent de supprimer leur participation à Super-Phénix. La France risque ainsi de se trouver seule en première ligne.

La possession d'une technique de pointe ne garantit pas, en effet, la réussite. Sa rentabilité n'est assurée que si elle est répandue largement dans le monde : sa crédibilité industrielle est au moins aussi importante que son efficacité. (...) »